

Assemblée constituante

Michel Wurth réélu pour un troisième mandat à la présidence de la Chambre de Commerce

C'est en présence du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie, M. Etienne Schneider, que la Chambre de Commerce a tenu ce mardi 22 avril 2014 son Assemblée Plénière constituante. Le Ministre a officiellement présenté les résultats des élections de 2014 qui ont désigné les nouveaux membres élus de la Chambre de Commerce pour un mandat de 5 ans. L'Assemblée Plénière est l'organe de décision suprême de la Chambre de Commerce et représente l'ensemble des plus de 50.000 entreprises membres. Elle fixe l'organisation interne de la plus grande organisation professionnelle du pays, approuve son budget et détermine les grandes orientations stratégiques de son action.

La composition de l'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce reflète l'ensemble des secteurs économiques luxembourgeois (hormis l'artisanat et le secteur agricole). Les 6 groupes électoraux représentés à l'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce comptent au total 25 membres élus. En application du règlement grand-ducal du 21 juillet 2012 portant règlement de l'organisation des élections et de la procédure électorale pour la Chambre de Commerce, ont été proclamés élus pour une période de 5 ans en tant que membres effectifs :

Groupe 1 - Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées (8 sièges)

- M. DECKER Marc, commerçant, Esch-Alzette ;
- M. ERNSTER Fernand, commerçant, Luxembourg ;
- M. RODENBOURG Michel, commerçant, Luxembourg ;
- M. SALES José, associé-gérant, Hautcharage ;
- M. SCHONCKERT Laurent, dirigeant, Luxembourg ;
- M. SINNER Robert, commerçant, Luxembourg ;
- Mme SUARDI Anna, commerçante, Esch-Alzette ;
- M. WALTÉ Robert, employé privé, Waldbredimus.

Groupe 2 - Sociétés de participations financières (1 siège)

- M. FABER Robert, expert-comptable, Heisdorf.

Groupe 3 - Industrie, PMI et PME (8 sièges)

- M. DENNEWALD Robert, ingénieur, Strassen ;
- M. LANNERS Jacques, ingénieur, Steinsel ;
- M. NICK Alex, vice-président, Rédange ;
- Mme ROOS Evie, vice-présidente, Sandweiler ;
- M. THIRY Christian, industriel, Mondorf-les-Bains ;

- M. WAGNER Frank, C.A.F. Officer, Reckange-sur Mess ;
- M. WAGENER Marc, gérant de société, Howald ;
- M. WURTH Michel, directeur général, Sandweiler.

Groupe 4 - Banques, caisses rurales et autres activités financières (5 sièges)

- M. AHLBORN Pierre, banquier, Mersch ;
- M. AMATO Massimo, banquier, Luxembourg ;
- M. HOFFMANN Guy, banquier, Pontpierre ;
- M. THILL Carlo, banquier, Leudelange ;
- M. VERBEKEN Luc, banquier, Bruxelles.

Groupe 5 – Assurances (1 siège)

- M. HENTGEN Pierre, directeur général, Roedgen.

Groupe 6 - Hôtellerie, restauration et cafetiers (2 sièges)

- M. KOEPP François, hôtelier, Luxembourg ;
- M. SCHINTGEN Jean-Joseph, hôtelier, Hesperange.

L'Assemblée Plénière a procédé à la constitution du Bureau de la Chambre de Commerce et a reconduit le mandat de Président de M. Michel Wurth et élu les quatre Vice-Présidents MM. Robert Dennewald, Fernand Ernster, Jean J. Schintgen et Carlo Thill pour une période de 5 ans.

Le Président de la Chambre de Commerce a remercié l'Assemblée pour la confiance qu'elle lui a témoignée en lui proposant un troisième mandat et s'est dit très motivé à poursuivre avec les membres élus et le personnel de la Chambre de Commerce l'important travail de modernisation entamé sous les mandatures précédentes. L'objectif étant de proposer aux plus de 50.000 entreprises membres une panoplie de services parfaitement adaptée à leurs besoins et à positionner la Chambre de Commerce comme un partenaire de confiance non seulement des entreprises, mais également des fédérations et autres organisations patronales ainsi que du Gouvernement, qu'elle entend accompagner sur des sujets aussi variés que la promotion de l'économie, le développement des entreprises ou encore la formation initiale et professionnelle des acteurs de l'économie luxembourgeoise.

Dans son premier discours devant la nouvelle Assemblée Plénière, le Président de la Chambre de Commerce s'est penché sur les défis socio-économiques de la nouvelle mandature. D'entrée de jeu, M. Wurth a souligné qu'il partageait entièrement la volonté de changement affichée par le nouveau Gouvernement et a assuré au Ministre de l'Economie, présent dans la salle, le soutien de la Chambre de Commerce dans sa priorité à restaurer l'équilibre des finances publiques à l'horizon 2017 et à limiter l'endettement à moins de 30% du PIB.

M. Wurth a rappelé que la santé des finances publiques n'était pas une fin en soi, mais qu'elle reflétait la vigueur d'une économie, la santé des entreprises et donc la force de frappe compétitive du pays. La santé des finances publiques étant une résultante directe de la croissance et donc des emplois et des recettes fiscales générés, M. Wurth a plaidé pour un nouveau modèle de croissance.

Même si les indicateurs économiques semblaient annoncer un retour timide de la croissance, M. Wurth a mis en garde de s'en réjouir trop tôt, rappelant que les 3,5 % de croissance annuelle moyenne annoncés par le « comité de prévision » pour la période 2015 à 2018 n'incluait ni la

hausse de la TVA, ni l'introduction et l'élargissement de l'échange automatique, ni la fin programmée du régime de TVA applicable au commerce électronique. Selon le Président de la Chambre de Commerce, le Luxembourg devra mériter sa croissance, une croissance qui sera tout à fait indispensable pour financer durablement le système social du pays. Il a rappelé que la récente réforme des pensions, pourtant votée, prévoit, en extrapolant ses hypothèses macroéconomiques sous-jacentes, qu'à terme 800.000 personnes devront générer un PIB équivalent à celui de la Finlande avec ses 2,7 millions de personnes actives. Un scénario de *science fiction*, qui même s'il se matérialisait n'empêcherait pas le système d'être déficitaire à concurrence de 50% du PIB en 2060.

M. Wurth a fait le calcul que dans moins de 40 ans, plus de la moitié des bénéficiaires de pension seront des résidents étrangers, ce qui entraînera une exportation significative de pouvoir d'achat, qu'il faudra contre-financer le moment venu et qui sera réductrice de croissance pour toutes les entreprises qui vivent de la demande interne et pour les recettes fiscales. Devant cette perspective, il serait intenable de maintenir un régime de pension des fonctionnaires et employés publics financé par répartition pure, sans constitution aucune de réserves. Le minimum auquel l'on devrait pouvoir s'attendre serait un financement par cotisation comme dans le secteur privé, accompagné d'une constitution de réserves.

Pour une nouvelle croissance

Pour le Président de la Chambre de Commerce l'objectif de l'équilibre des finances publiques ne sera atteint que si deux conditions sont réunies. Premièrement, l'établissement d'une nouvelle croissance économique, à caractère intensif, c.à.d. basée sur des gains de productivité dans tous les aspects des secteurs public et privé. Deuxièmement, la réduction du chômage et en particulier l'intégration des demandeurs d'emploi résidents sur le marché du travail. Si le Gouvernement décidait de faire abstraction de ces deux conditions, l'assainissement nécessaire des finances publiques devrait être effectué principalement par ponction sur l'économie, ce qui serait destructeur de croissance et donc de ressources nouvelles et aboutirait à un appauvrissement général de l'économie et de ses agents, à l'instar de ce qui se passe dans les pays de l'Europe du Sud.

Selon M. Wurth, l'établissement d'une nouvelle croissance suivant un modèle de développement soutenable et inclusif, caractérisé par le principe « faire un peu mieux avec moins de ressources », serait le meilleur chemin pour permettre au Luxembourg de retrouver sa compétitivité et pérenniser son modèle social. Car seule une économie compétitive peut générer les biens et services et créer les emplois durables qui donnent lieu à un haut rendement fiscal, permettant de financer l'appareil redistributif. M. Wurth a attiré l'attention sur le paradoxe existant au Luxembourg entre le niveau de vie matériel procuré actuellement aux citoyens et la compétitivité du pays. En effet, si le Luxembourg se situe en milieu de tableau européen en matière de compétitivité, il offre à ses citoyens un niveau de vie parmi les plus élevés au monde. Par le passé ce paradoxe n'a pu être maintenue que par l'exploitation de niches de souveraineté et l'augmentation de la dette publique (passant de 2,5 milliards en 2007 à 10,5 milliards en 2013), et parce que la richesse produite était le résultat de bonnes décisions du passé.

Le Président de la Chambre de Commerce a estimé que le Luxembourg se trouvait à la croisée des chemins et devait faire un choix. Soit le pays accepte une décote au niveau de sa richesse - c'est-à-dire il accepte de se rapprocher davantage des niveaux de richesse par tête de ses pays voisins - soit il augmente sa productivité ou sa compétitivité. M. Wurth a poursuivi que la productivité était un concept parfaitement tangible et largement à la portée des décideurs

politiques et économiques, puisqu'il s'agirait d'utiliser de manière optimale l'ensemble des ressources disponibles.

M. Wurth a ensuite présenté un ensemble de 5 facteurs permettant d'augmenter la productivité. Un premier facteur clé permettant de relever le niveau de compétitivité du Luxembourg consisterait à améliorer la compétitivité-coût, donc à endiguer le dérapage des coûts salariaux. En effet, entre 2005 et 2013, les coûts salariaux unitaires - c'est-à-dire la facture salariale adressée aux entreprises et associée à la production d'un euro de PIB - ont progressé de 35%, contre 14% en zone euro, 22,5% en Belgique, 16,4% en France et 10,3% en Allemagne. Cette dissociation flagrante entre la productivité et le coût salarial est notamment due aux automatismes réglementaires - il y avait 8 tranches indiciaires entre 2005 et 2013, entraînant une hausse de 20% pour tous. Pendant cette même période la valeur ajoutée brute a seulement progressé de 10%. Le Luxembourg distribue donc plus qu'il ne génère en termes de richesses. M. Wurth a proposé au Gouvernement que cette question fasse l'objet d'une consultation tripartite dans le triple but de comprendre l'évolution, d'attirer l'attention des partenaires sociaux et du secteur public sur l'importance critique de modifier la tendance et de proposer des mesures adéquates pour y remédier.

L'inflation en général, et le différentiel d'inflation du Luxembourg par rapport à ses concurrents, en particulier, serait, selon M. Wurth, la principale raison de la dégradation de la compétitivité-coût. En effet, le Luxembourg aurait pu économiser 4 tranches indiciaires sur la période 1999-2013 si son inflation avait évolué au rythme des pays voisins. Dans ce contexte, M. Wurth a regretté que le Gouvernement n'ait pas pris la vraie mesure du problème de l'inflation et a demandé au Gouvernement de neutraliser l'effet de la hausse de la TVA dans l'indexation et d'évaluer la proposition de la Chambre de Commerce d'envisager la désindexation générale de l'économie pour casser l'inflation.

Un deuxième facteur cité par M. Wurth pour augmenter le niveau de productivité serait de favoriser les investissements en capital fixe, permettant à leur tour d'améliorer la productivité apparente du facteur travail. Outre une politique d'investissements publics ambitieuse, apte à relever le taux de croissance potentiel de l'économie, telle que revendiquée par la Chambre de Commerce, ce facteur devrait comprendre des mesures de soutien aux investissements des entreprises. Que la réduction des dépenses de l'Etat dans le budget 2014 concerne principalement les investissements publics, alors que ceux-ci constituent un des postes de dépense qui contribuent le plus à préparer la croissance de demain, a été critiqué par le Président, tout comme le fait que le Gouvernement ait décidé de couper dans le budget promis à la Mutualité des employeurs, une décision contraire à l'engagement pris lors de l'introduction du statut unique.

Le troisième levier de productivité identifié par le Président de la Chambre de Commerce serait la promotion des exportations à travers notamment la promotion de l'image de marque du Luxembourg et de biens et services grand-ducaux. M. Wurth a rappelé que 80% des biens et services du Luxembourg sont exportés et que le pays n'est qu'au début de la « grande exportation », l'orientation de la plupart de ses pans économiques demeurant résolument européenne. La Chambre de Commerce serait en tous cas prête à s'engager encore davantage aux côtés de l'Etat et des entreprises pour faire connaître les pays et son "savoir-faire" à l'étranger.

La simplification administrative au sens large, serait selon M. Wurth, un quatrième facteur de productivité à faire jouer en faveur de la compétitivité du Luxembourg. La simplification des procédures d'autorisation et réduction des délais et des formalités requises serait sans doute le

moyen le moins onéreux et parmi les plus efficaces pour redynamiser à court terme notre économie. Dans ce contexte, la Chambre de Commerce attendrait avec impatience le projet de loi «TGV » promis par le Gouvernement pour être présenté avant les congés de Pentecôte.

Un cinquième et dernier moyen cité par M. Wurth pour libérer un potentiel de productivité non-négligeable serait de pousser la « simplification de l'administration », en permettant aux organismes publics de s'adapter aux évolutions de leur environnement et de tendre vers une « culture orientée clients ». Une piste à explorer serait une organisation générale de l'administration publique qui s'inspire du fonctionnement d'une entreprise privée, avec un service d'appui ou back office qui peut être mutualisé, chargé des fonctions administratives liées à la « production », donc au montage de dossiers, de la gestion des demandes et du suivi des échéances. L'efficacité du back office contribuerait au succès « commercial » de l'entreprise Luxembourg. Il faudrait en outre décloisonner les ministères et administrations et regrouper les champs d'action similaires au sein d'un seul ensemble disposant d'un seul centre de décision, afin d'éviter les compétences partagées et les positions divergentes ou contradictoires qui entraînent des pertes de temps inutiles dans les processus de décision.

Réduire durablement le chômage

Avant de conclure, le Président de la Chambre de Commerce s'est penché sur le phénomène du chômage et a estimé qu'un des principaux défis à relever était de donner priorité au marché du travail des résidents demandeurs d'emploi, en leur fournissant toutes les clés de réussite. L'évolution du marché du travail au Luxembourg a montré qu'il n'y a pas de corrélation entre la création d'emplois et la réduction du chômage. Les raisons de l'augmentation du chômage parallèlement à la création d'emplois et malgré les efforts louables des ministres du travail sont connues : très grande attractivité des rémunérations sur le marché luxembourgeois par rapport à celles en vigueur dans la Grande Région, salaires nets dans la fonction publique, dans le secteur social et de la santé avec un SSM luxembourgeois plus élevé que le salaire médian français, dynamique des rémunérations du travail plus grande au Luxembourg, différentiel de formation des frontaliers par rapport aux résidents sous-employés confrontés de ce fait à une probabilité plus grande d'être exclus du marché du travail, etc.

M. Wurth a présenté 5 pistes à creuser pour réduire structurellement le chômage et donner une chance aux résidents demandeurs d'emploi sur le marché du travail. En premier lieu, il serait crucial de réformer l'enseignement primaire et secondaire avec comme objectif de se baser sur le développement des compétences, d'améliorer l'employabilité des jeunes élèves et de réduire drastiquement le nombre de ceux qui sortent de l'école sans diplôme. Dans ce contexte, le problème de la langue majeure de l'enseignement devrait être abordé tout comme le renforcement de la formation professionnelle continue, en particulier en faveur des salariés nécessitant une reconversion de leur carrière.

En deuxième lieu, afin de réduire le gouffre entre l'école et le monde professionnel, M. Wurth a souhaité engager une réflexion approfondie sur les possibilités d'élargir l'apprentissage en mode dual (formation en alternance) aux secteurs et aux entreprises qui ne pratiquent pas, à l'heure actuelle, cette forme de formation des jeunes. L'apprentissage présenterait en effet l'avantage qu'il ouvre très tôt l'accès des jeunes à l'entreprise et que l'expérience, notamment en Allemagne et dans d'autres pays germanophones, montre que plus un jeune entre tôt en contact avec la vie professionnelle, plus ses chances sont grandes d'y trouver un emploi durable.

La réduction du coût du travail pour les entreprises serait, selon le Président de la Chambre de Commerce, un troisième moyen pour faciliter le recrutement des personnes à la recherche d'un emploi. Une telle mesure ne serait pas antisociale, p.ex. si la réduction du coût du travail serait obtenue par annulation des cotisations sociales patronales ou si la réduction du salaire serait compensée par des transferts sociaux ciblés, en particulier pour couvrir partiellement les frais de logement du bénéficiaire. M. Wurth a cité dans ce contexte, l'exemple du Gouvernement français, qui vient d'annuler les cotisations sociales patronales en France pour les personnes payées jusqu'à 130% du SMIC, ceci afin de favoriser l'emploi des jeunes sans qualification.

En quatrième lieu, M. Wurth a recommandé au gouvernement de réfléchir à introduire une catégorie d'emplois pour laquelle l'entreprise paierait un coût inférieur au salaire minimum. Il s'agirait de trouver des formules visant à subventionner le coût du travail en lieu et place du financement du chômage et de l'inactivité en général. Il faudrait accepter une fois pour toute, même s'il s'agit d'une réalité guère reluisante, que de nombreux chômeurs ne peuvent pas générer suffisamment de valeur ajoutée pour justifier le paiement intégral du SSM. Il faudrait donc, d'une part, augmenter le niveau de qualification des concernés et, d'autre part, faire en sorte qu'il soit possible de compenser la moins-value de productivité via un subventionnement ciblé.

Pour finir, le Président de la Chambre de Commerce a cité la réforme du droit du travail, de l'ADEM et la création d'entreprise, dont celle par le biais de la sàrl simplifiée. En effet, l'ensemble des mesures précitées seraient à compléter par des mesures de flexibilisation du droit du travail de nature à inverser la courbe du chômage en offrant de nouvelles opportunités à des résidents demandeurs d'emploi. Un droit du travail verrouillé comme celui du Luxembourg ne pourrait en effet pas garantir la prétendue sécurité d'emploi. Mais il pourrait empêcher les entreprises, et notamment les start-up, à recruter. Il faudrait par conséquent fluidifier le marché du travail et simplifier l'organisation du travail, en réformant notamment le régime du chômage intempéries et en augmentant la flexibilité du temps du travail par l'allongement de la période de référence ou la prise en compte de la saisonnalité, par exemple. Il serait également pertinent d'introduire, à l'instar de ce qui se pratique en France, un volontariat international en entreprises à la luxembourgeoise et de ne pas compliquer encore la législation sur le dialogue social en entreprise. Par ailleurs, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises devraient être perçus comme alternatives au chômage, d'où la nécessité de flexibiliser le droit d'établissement et d'introduire enfin la sàrl simplifiée. En outre, la générosité du modèle social luxembourgeois, et celle des prestations de chômage et du RMG, inciteraient de nombreuses personnes à opter pour l'inactivité et la prise en charge par la soi-disant solidarité nationale. Or, cette dernière ne devrait pas être instrumentalisée et devrait profiter à celles et à ceux qui en ont besoin. Il serait donc inévitable de revoir cette fausse bonne générosité à la baisse, notamment en introduisant une dégressivité des prestations dans le temps.

M. Wurth a conclu que sur tous ces chantiers la Chambre de Commerce serait prête à s'engager pro-activement par l'élaboration de propositions et la mise en place de programmes d'action concrets, ceci en vue d'aider le Gouvernement à apporter au pays le changement nécessaire à la modernisation du pays.

Le texte intégral du discours de M. Wurth est disponible sur le site Internet de la Chambre de Commerce (www.cc.lu).